

NORME
INTERNATIONALE

ISO
105-X05

Quatrième édition
1994-09-01

**Textiles — Essais de solidité des
teintures —**

Partie X05:

Solidité des teintures aux solvants organiques
(standards.iteh.ai)

ISO 105-X05:1994
Textiles — Tests for colour fastness —
Part X05: Colour fastness to organic solvents
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ef493c8-d5ec-4084-ae10-33a744c23914/iso-105-x05-1994>

NUMERICAL

ISO



Numéro de référence
ISO 105-X05:1994(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 105-X05 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, sous-comité SC 1, *Essais des textiles colorés et des colorants*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 105-X05:1987), dont elle constitue une révision technique.

L'ISO 105 a été auparavant publiée en 13 «parties», chacune désignée par une lettre (par exemple «Partie A»), avec des dates de publication allant de 1978 à 1985. Chaque partie contenait une série de «sections» dont chacune était désignée par la lettre correspondant à la partie respective et par un numéro de série à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont à présent publiées à nouveau comme documents séparés, eux-mêmes désignés «parties» mais en conservant leurs désignations alphanumériques antérieures. Une liste complète de ces parties est donnée dans l'ISO 105-A01.

© ISO 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie X05:

Solidité des teintures aux solvants organiques

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 prescrit une méthode pour la détermination de la résistance des teintures sur les textiles de toute nature, à tous leurs stades de transformation, à l'action des solvants organiques. S'il s'agit de nettoyage à sec, utiliser la méthode prescrite dans l'ISO 105-D01:1993, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie D01: Solidité des teintures au nettoyage à sec*.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 105. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 105 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 105-A01:1994, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A01: Principes généraux pour effectuer les essais*.

ISO 105-A02:1993, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A02: Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations*.

ISO 105-A03:1993, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A03: Échelle de gris pour l'évaluation des dégorgements*.

ISO 105-F:1985, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie F: Tissus témoins*.

ISO 105-F10:1989, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie F10: Spécification pour le tissu témoin: Multifibre*.

3 Principe

Une éprouvette du textile, en contact avec des tissus témoins prescrits, est agitée dans un solvant, puis séchée. La dégradation de la coloration de l'éprouvette et le dégorgement sur les tissus témoins sont évalués à l'aide des échelles de gris.

4 Appareillage et matériaux

4.1 Récipient approprié, avec moyens d'agitation.

Un becher de 500 ml ou un autre récipient ouvert approprié peut être utilisé pour cet essai, l'agitation se faisant à la main au moyen d'une baguette de verre aplatie à une extrémité. Un récipient fermé, agité par secousse ou rotation sur une machine actionnée à la main ou par un moteur, peut également être utilisé.

4.2 Solvant(s) prescrit(s)

L'essai doit être effectué avec le solvant ou les solvants couramment employés dans le pays considéré.

4.3 Tissus témoins (voir ISO 105-A01:1994, paragraphe 8.2).

Soit:

4.3.1 Un tissu témoin multifibre, conforme à l'ISO 105-F10.

Soit:

4.3.2 Deux tissus témoins monofibres, conformes aux sections appropriées F01 à F08 de l'ISO 105-F:1985.

L'un des tissus témoins est composé du même genre de fibre que le textile à soumettre à l'essai, ou, dans le cas de mélanges, du même genre que la fibre prédominante; le second est composé de la fibre indiquée dans le tableau 1, ou, dans le cas de mélanges, du genre de la deuxième fibre en importance, ou d'une fibre prescrite par ailleurs.

4.3.3 Si besoin était, un tissu qui ne prend pas la teinture (par exemple le polypropylène).

4.4 Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations, conforme à l'ISO 105-A02, et échelle de gris pour l'évaluation des décolorations, conforme à l'ISO 105-A03.

Tableau 1 — Tissus témoins monofibres

Si le premier tissu témoin est	Le second doit être
coton	laine
laine	coton
soie	coton
lin	coton
viscose	laine
acétate	viscose
polyamide	laine ou viscose
polyester	laine ou coton
acrylique	laine ou coton

5 Éprouvette

5.1 Si le textile à soumettre à l'essai est de l'étoffe

a) assembler une éprouvette mesurant 40 mm × 100 mm à un morceau de tissu témoin multifibre (4.3.1) mesurant 40 mm × 100 mm également, par une couture sur l'un des plus petits côtés, le tissu multifibre étant placé contre la face endroit de l'éprouvette;

ou

b) placer une éprouvette de 40 mm × 100 mm entre deux morceaux de 40 mm × 100 mm, chacun étant prélevé dans l'un des tissus témoins monofibres (4.3.2) et les coudre ensemble le long de l'un des petits côtés.

5.2 Lorsqu'il s'agit de soumettre à l'essai du fil ou de la fibre en bourre, prendre une quantité de fil ou de fibre en bourre égale à environ la moitié de la masse totale des tissus témoins, et

a) la placer entre un morceau de tissu multifibre de 40 mm × 100 mm et un morceau de 40 mm × 100 mm de tissu qui ne prend pas la teinture (4.3.3) et coudre le long des quatre côtés (voir ISO 105-A01:1994, paragraphe 9.3.3.4);

ou

b) la placer entre deux morceaux de tissus témoins monofibres de 40 mm × 100 mm et coudre le long des quatre côtés.

6 Mode opératoire

6.1 Agiter continuellement l'éprouvette composite durant 30 min dans le récipient (4.1) contenant le solvant (4.2), à la température ambiante, le rapport de bain étant 40:1. Si l'agitation est faite à la main, l'éprouvette doit être pressée contre le récipient toutes les 2 min à l'aide d'une baguette de verre (voir 4.1), sans sortir l'éprouvette du solvant.

6.2 Exprimer l'éprouvette pour éliminer le solvant en excès et la sécher en la suspendant à l'air à une température de 80 °C ± 2 °C sans découdre. Prendre pour le séchage les précautions de sécurité nécessaires, lorsqu'il s'agit de solvants inflammables ou explosifs.

6.3 Découdre, puis évaluer la dégradation de la coloration de l'éprouvette et le décoloration sur les tissus témoins à l'aide des échelles de gris (4.4).

7 Rapport d'essai

Le rapport d'essai doit contenir les indications suivantes:

- numéro et date de publication de la présente partie de l'ISO 105, à savoir ISO 105-X05:1994;
- tous détails nécessaires à l'identification de l'échantillon soumis à l'essai;
- solvant organique utilisé;
- indice de solidité pour la dégradation de coloration de l'éprouvette;

- e) en cas d'utilisation de tissus témoins monofibres, indice de solidité pour le dégorgeement sur chaque genre de tissu témoin employé;
- f) en cas d'utilisation d'un tissu témoin multifibre, indice de solidité pour le dégorgeement sur chaque genre de fibre constituant le tissu témoin multifibre et genre de tissu témoin multifibre employé.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 105-X05:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ef493c8-d5ec-4084-ae10-35a7a4c25914/iso-105-x05-1994>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 105-X05:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ef493c8-d5ec-4084-ac10-35a7a4c25914/iso-105-x05-1994>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 105-X05:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ef493c8-d5ec-4084-ac10-35a7a4c25914/iso-105-x05-1994>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 105-X05:1994](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ef493c8-d5ec-4084-ae10-35a7a4c25914/iso-105-x05-1994)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ef493c8-d5ec-4084-ae10-35a7a4c25914/iso-105-x05-1994>

ICS 59.080.10

Descripteurs: textile, matière teignante, essai, essai chimique, détermination, solidité de la couleur.

Prix basé sur 2 pages
